



**DECISION**

**Concernant l'acceptation du don  
de l'Association des Arts Plastiques de Royan  
au profit de la Ville de Royan**

---

**/DI  
D SG N° 12.184.**

Le Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n° 11.1712 en date du 29 septembre 2011, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 30 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

Considérant la proposition de don formulée par l'Association des Arts Plastiques de Royan représenté par Monsieur Serge MOTTET, Président de l'Association,

**DECIDE**

- d'accepter le don de l'Association des Arts Plastiques de Royan. Ces œuvres d'arts, au sens de l'article 98 A-II de l'annexe III du code général des impôts, réalisées spécialement pour les 20 ans de l'association deviennent propriété de la Ville de Royan. Sont joints l'inventaire et l'estimation matérielle dressées par Monsieur Le Président de l'association d'Arts Plastiques de Royan et le service Culture et Patrimoine de la Ville de Royan, constituant le don.
- la propriété intellectuelle, au sens des articles L211-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle (CPI), dont la finalité est de protéger la personnalité de l'auteur exprimée à travers son œuvre, est conservée par chaque auteur.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 19 juin 2012

Fait à Royan, 24 mai 2012  
Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Bernard GIRAUD

**ATELIER DES ARTS PLASTIQUES Propriété matérielle**

Atelier par ordre alphabétique	Matière première en euros	Temps passé en heure	Professeur	Dimension et/ ou quantité
Calligraphie	320	200	Muriel RUC	3 kakemonos 0,80x2m réalisés en recto verso
Cercles	86	1280	Rosa SKOP	15 cercles en recto verso de 0,50 à 0,90m de diamètre
Encadrement	295	630	Renée DURAND	17 encadrements de taille différente de 0,50 à 2m
Jardinières	2126	50	Elyse ZIMMERMANN	10 panneaux en polypropylène de 1,50x2m
Modèle Vivant	125	360	Jeanne THUAL	15 modules
Mosaïque	534	585	Roberto FRAUCIEL	taille 1,20x1,80m réalisée avec des tesselles
Peinture	807	50	Monica DOBREMETZ	9 bâches en micro perforées de 0,90x1,80 imprimées en quadri
Tapiserie	192	1000	MarieClaude LEGOFF	volumes : un parallélépipède 2x0,50x2m et deux cubes 1x1 et 0,50x0,50m
Terres cuites	435	180	Serge MOTTET	50 carreaux de 0,30x0,30m
Totems	50	130	Eric VIRECOULON	19 totems en bois flotté entre 2 et 3 m de haut
Trompe l'œil	245	250	Françoise REMERMIER	3 volumes de 0,60x1,22x0,60m
Vitrail Tiffany	775	400	Monique SCHWARTZ	vitrail de 6 modules de 0,60x0,60 m total 1,20x1,80m
<b>total</b>	<b>5990</b>	<b>5115</b>		

A Royan, le 25 mai 2012

Pour l'Atelier des Arts Plastiques de Royan  
Monsieur Le Président,

Pour le Maire,  
et par délégation le 1er Adjoint,

Serge MOTTET

Bernard GIRAUD